Réunion du 18 mars 2024

Président : M. BOUQUET Jérôme
Présents : **Mme DELORT Catherine. Mrs. BARIS Jean François. FERCHAUD Philippe. REPENTIN Eric. BOLLATI Jean Luc.**
Visio : Mmes BARROT Pierrette. DUTHIN Patricia. Mr KOUROGHLI Jamel.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.
Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

FORFAITS

D3 – (amende 40 €) :
Poule B **– TONNACQUOIS LUSSANTAISE 2** - match n° 26270003 du 16/03/2024 (1er forfait)
Poule C **– ST JUST LUZAC 1** - match n° 26270209 du 16/03/2024 (1er forfait)

D4 – (amende 40 €) :
Poule B **– AULNAY US 2** - match n° 27205297 du 17/03/2024 (1er forfait)
Poule E **– PONS US 3** - match n° 26873035 du 17/03/2024 (1er forfait)
Poule E **– THENACAISE ES 2** - match n° 26873034 du 17/03/2024 (2ème forfait)

U18 F A11 – (amende 20 €)
LA ROCHELLE ES 1 - match n° 27617154 du 16/03/2024 (1er forfait)

U16-U17 – (amende 20 €) :
Poule C **– F.C FOURAS ST LAURENT 2** - match n° 27846286 du 16/03/2024 (1er forfait)

U14-U15 – (amende 20 €) :
Poule C **– ILE OLÉRON FOOTBALL 1** - match n° 27856414 du 16/03/2024 (1er forfait)
Poule C **– LEOVILLE/JONZAC 1** - match n° 27856415 du 16/03/2024 (1er forfait)

U12-U13 – (amende 20 €) :
Poule E **– ETOILE MARITIME FC 2** - match n° 27846580 du 09/03/2024 (1er forfait)
Poule E **– ETOILE MARITIME FC 4** - match n° 27846725 du 16/03/2024 (1er forfait)

FORFAITS GÉNÉRAUX

D3 – (amende 60 €) :
BREUIL MAGNE FC 1.

CRITERIUM A8 – (amende 10 €) :
MURON GENOUILLE ES 2.

MODIFICATIONS DATES ET HEURES

VÉTÉRANS – (amende 12 €) :
ST ROGATIEN FC 3.

FEUILLES DE MATCHS EN RETARD

U12-U13 – (amende 20 €) :
US AIGREFEUILLE / LE THOU 3.

CRITERIUM A8 – (amende 10 €) :
US AIGREFEUILLE / LE THOU 3.

NON UTILISATION DE LA FMI

Match n° 27856927 du 09/03/2024 en U16-U17 POULE B AINIS AVENIR FC 1 – PÉRIGNY FC 3 :
Feuille de match non informatisée.
Amende de 40 € au club de **PÉRIGNY FC.**

PROCÉDURE NON RESPECTÉE POUR FORFAIT

Match n° 26270003 du 16/03/2024 en D3 POULE B NIEUL SUR MER ASM 2 – TONNACQUOIS LUSSANTAISE 2 :
Amende de 40 € au club de **TONNACQUOIS LUSSANTAISE.**

JOUEURS SUSPENDUS

Match n° 27106507 du 07/01/2024 en D4 POULE A DOMPIERRE STE SOULLE 4 – ANGOULINS JS 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 8 du 28/02/2024 qui a pris la décision suivante :

- La Commission des litiges et contentieux rétablit le Club de **DOMPIERRE STE SOULLE 4** dans ses droits, à la suite de la violation de l'article 150 des RG de la FFF, transmet donc le dossier à la commission de la discipline pour suite à donner.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 26269962 du 14/01/2024 en D3 POULE B ESSOUVERT LOULAY 2 – CABARIOT AS 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 8 du 28/02/2024 qui a pris la décision suivante :

- La Commission des litiges et contentieux rétablit dans ses droits le Club de **CABARIOT AS 2**, sous réserve de la suite de la violation de l'article 150 des RG de la FFF et de la transmission du dossier à la commission de la discipline pour suite à donner.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 27106507 du 07/01/2024 en D4 POULE A DOMPIERRE STE SOULLE 4 – ANGOULINS JS 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 9 du 13/03/2024 qui a pris la décision suivante :

- Considérant qu'il n'y a pas eu de réserve inscrite sur la FMI par le club adverse ni de réclamation.
La Commission des litiges et contentieux ne peut pas faire évocation et ne peut pas sanctionner le club de **DOMPIERRE STE SOULLE** de la perte de ce match par pénalité.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 26269962 du 14/01/2024 en D3 POULE B ESSOUVERT LOULAY 2 – CABARIOT AS 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 9 du 13/03/2024 qui a pris la décision suivante :

- Considérant qu'il n'y a pas eu de réserve inscrite sur la FMI par le club adverse ni de réclamation.
La Commission des litiges et contentieux ne peut pas faire évocation et ne peut pas sanctionner le club de **CABARIOT** de la perte de ce match par pénalité.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 26269440 du 18/02/2024 en D2 POULE A LA ROCHELLE PORTUGAIS 1 – AC SUD SAINTONGE 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 9 du 13/03/2024 qui a pris la décision suivante :

- La commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **LA ROCHELLE PORTUGAIS 2** avec - 1 point et - 3 points et 0/3 buts au bénéfice de **AC SUD SAINTONGE 1.**

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 26912445 du 09/02/2024 en VETERANS POULE D ST GENIS DE SAINTONGE 4 – JONZAC ST GERMAIN FC 4 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 9 du 13/03/2024 qui a pris la décision suivante :

- Donnant suite à vos observations, un match déclaré FORFAIT n'est pas comptabilisé comme un match de suspension, purgé.
Par ces motifs, la commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **JONZAC ST GERMAIN FC** avec - 1 point et - 3 points et 0/3 buts au bénéfice de **ST GENIS DE SAINTONGE 4.**

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

RÉSERVES / RÉCLAMATIONS :

Match n° 26951856 du 27/01/2024 en D4 Poule D BOURCEFRANC LE CHAPUS 2 – ST ROMAIN DE BENET 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 8 du 28/02/2024 qui a pris la décision suivante :

- La Commission des litiges et contentieux confirme le score acquis sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 26269607 du 18/02/2024 en D2 Poule B COZES AS 2 – LALEU PALLICE AAAM 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 8 du 28/02/2024 qui a pris la décision suivante :

- La Commission des litiges et contentieux confirme le score acquis (3/0) sur le terrain en faveur du club de **LALEU LA PALLICE AAAM**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 26269785 du 10/03/2024 en D3 Poule A FC BORDS 1 – AUNIS AVENIR FC 3 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 8 du 28/02/2024 qui a pris la décision suivante :

- La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain de (0/2) en faveur du club **d'AUNIS AVENIR 3.**

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier

DIVERS

Match n° 26269451 du 08/10/2023 en D2 Poule A ÉTOILE MARITIME FC 2 – LA ROCHELLE PORTUGAIS 1 :

Dossier traité par la Commission d'appel dans le PV n°5 bis du 20/12/2023 qui a pris la décision suivante :

- **La Commission de Céans décide de réformer la décision de première instance.**
- **Donne la rencontre ETOILE MARITIME FC 2 / LA ROCHELLE PORTUGAIS 1 à rejouer.**

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour application.

- La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la commission d'Appel.

MATCHS NON JOUÉS

Match n° 26866065 du 22/02/2024 en D4 Poule F SUD 17 FC 3 – GUIT/NIEUL AS 1 :
Match non joué. Terrain impraticable.
La Commission des Championnats Coupes et Challenges décide de reporter le match le dimanche 28/04/2024 à 15 heures.

Match n° 26304887 du 09/03/202 en D1 CABARIOT 1 – ROYAN VAUX AFC 2 :
Match non joué. Terrain impraticable.
La Commission des Championnats Coupes et Challenges décide de reporter le match le mercredi 8/05/2024 à 15 heures.

Match n° 26873027 du 10/03/202 en D4 Poule E MESCHERS MORTAGNE FC 1 – GEMOZAC US 3 :
Match non joué. Terrain impraticable.
La Commission des Championnats Coupes et Challenges décide de reporter le match le dimanche 21/04/2024 à 15 heures.

VÉTÉRANS

Suite à la réunion par Visio avec les vétérans le 4 mars 2024 et la consultation effectuée, la commission des championnats coupes et challenges décide de relancer la COUPE VÉTÉRANS.

Cependant, vu les résultats de la consultation sur la demande de jouer le mercredi : NON = 13 clubs OUI = 8.
La commission n'imposera pas les matchs le mercredi pour les VÉTÉRANS.

Pour les équipes qui ne jouent pas en COUPE, les matchs de championnats seront toujours effectifs le vendredi.
Pour les équipes qui ne jouent pas en COUPE ni en CHAMPIONNAT, ils pourront faire des matchs amicaux contre ceux qui ne joue pas (prévenir le DISTRICT).

Inscriptions des vétérans en COUPE avant le lundi 25/03/2024 dernier délai.

Calendrier :

12/04/2024 Tour préliminaire
19/04/2024 Tour 1
26/04/2024 Tour 2
03/05/2024 ¼ de finale
24/05/2024 ½ finale
07/06/2024 Finale

Réunion programmée en Visio le lundi 27/05/2024 à 19 heures pour les vétérans :
Échange avec les clubs pour modification éventuelle du championnat.

COURRIERS

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du mail du 17/03/2024 de Monsieur SORIGNET Jean-Pierre et du mail du 16/03/2024 de Monsieur COUÉ Fréderic arbitre du match n° 26270003 du 16/03/2024 en D3 POULE B NIEUL SUR MER ASM 2 – TONNACQUOIS LUSSANTAISE 2
L'arbitre Monsieur COUÉ Fréderic sera payé par le Club de TONNACQUOIS LUSSANTAISE.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du mail du 24/02/2024 de Monsieur RICHÉ Jordan correspondant du club de FC RETHAIS.

La prochaine réunion aura lieu le 28 mars 2024 à 17h40

Le Président,
Jérome BOUQUET

La secrétaire de séance,
Catherine DELORT